



L'Enam ne paye pas les impôts. La prestigieuse école est sommée de régulariser sa situation dans une brève échéance.

Dans une correspondance signée le 09 septembre 2021, le receveur des impôts, l'ancien magistrat de 1er grade à la chambre des comptes de la cour Suprême, Mariette Pouga, enjoint le directeur général de l'École nationale d'administration et de magistrature (Enam), de verser sous un délai de 08 Jours, à l'administration fiscale, un montant de 54 032 788 FCFA. Faute de quoi ses biens meubles être saisis.

Dettes principales : 48 370 313 FCFA

Pénalités : 5 562 575 FCFA

Frais de poursuites : 100 000 FCFA

Montant Total : 54 032 788 FCFA